

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@barfleur.fr

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2025-55-CT**

**Le Maire de Barfleur,**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 511- 3 ;

**CONSIDERANT** la nécessité et l'urgence de prendre des mesures de protection du public adaptées au danger que constitue le risque de chutes de pierres en provenance de la toiture du 28 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR,

**CONSIDERANT**, que le risque de chute de pierres constitue un péril grave et imminent pour la sécurité des personnes circulant aux abords du 28 Rue Saint Nicolas, la zone à risque doit être fermée au public provisoirement,

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Le Maire de Barfleur matérialise cet arrêté par la mise en place d'un périmètre de sécurité afin de prévenir d'éventuels accidents.

**Article 2 :** Il est interdit de franchir le périmètre à risque délimité jusqu'à ce que ce risque soit levé.

**Article 3 :** La signalisation d'interdiction d'accès à cette zone est mise en place à la date du présent arrêté par les services de la Mairie.

**Article 4 :** Madame le Maire, ses Adjointes et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 22 septembre 2025

Le Maire  
Christiane TINCELIN

